



Association
des communes
du Haut-Lac

Mise au concours

L'Association des communes du Haut-Lac (ACHL), pour ses écoles, met au concours pour l'année scolaire 2022-2023 :

Ecoles primaires du Haut-Lac :

Des périodes d'enseignement dans les degrés 1H à 8H

Des périodes d'enseignement spécialisé

Des périodes d'enseignement en activités créatrices et manuelles

Cycle d'orientation du Haut-Lac :

Des périodes d'enseignement en allemand, anglais, français, mathématiques et sciences

Des périodes d'enseignement spécialisé

Des périodes d'enseignement en activités créatrices et manuelles

Entrée en fonction : au début de l'année scolaire 2022-2023

Titres et conditions d'engagement : selon les dispositions légales en vigueur

Pour tout renseignement complémentaire, la direction des Ecoles du Haut-Lac (024 482 22 00) se tient volontiers à votre disposition.

Les offres de services, avec curriculum vitae, photo, références, extrait du casier judiciaire récent (validité inférieure à six mois), copies des titres et diplômes, sont à adresser à l'Association des communes du Haut-Lac, case postale 10, 1896 Vouvry, jusqu'au 25 mars 2022 (date du timbre postal).

Port-Valais, le 8 mars 2022